

personnels techniques des collectivités
territoriales, bureaux d'études spécialisés



Moyens et méthodes pédagogiques

- En début de formation, le formateur validera les attentes de chaque bénéficiaire pour une adaptation éventuelle,
- Formation en salle sous forme d'exposé, illustrations, reportages photographiques et entraînement au passage du QCM AIPR Concepteur / Encadrant,
- Moyens techniques PC ou tablette et vidéoprojecteur ainsi que ressources multimédia,
- Un livret de formation AIPR Concepteur / Encadrant.



Évaluation

De la satisfaction du module par le stagiaire

- Questionnaire écrit

Des acquis du stagiaire

Type d'évaluation :

- QCM en ligne

L'examen final est réalisé sur la base de 40 questions à choix multiples, aléatoires et individuelles. Les épreuves d'examen se déroulent sur un ordinateur connecté à la plateforme QCM du MTES via Internet
Score minimal pour réussir à l'examen Opérateur : 48 points sur 80 points maximum.

La réussite au QCM est sanctionnée par une Attestation de compétences à destination de l'employeur en vue de la délivrance d'une Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR Concepteur ou Encadrant) ou d'une Attestation d'échec si examen non réussi.

Examen qui sera réalisé sous surveillance.

Le renouvellement de l'AIPR est obligatoire avec une périodicité recommandée de 5 ans.

Présentation obligatoire d'une pièce d'identité pour passer l'examen.



Qualité et profil de l'animateur

- Animateur spécialisé intervenant pour le compte de CAMPUS XII^e AVENUE
- Centre agréé sous le numéro 492.



Sanction de la formation

- **Attestation de compétences** relative à l'Intervention à Proximité des Réseaux (réussite ou échec) permettant à l'employeur de délivrer ou pas l'A.I.P.R. « A.I.P.R. Préparation et conduite de projet » ou « A.I.P.R. Encadrement de chantiers de travaux ».
- **Taux de réussite sur les 2 profils :**
2021 : 100% / 2022 : 100% / 2023 : 100% /
2024 : 100% / 2025 : 67.25/80



Contenu de formation

THEORIE DE 6 HEURES

- Réglementation et Norme
- Les procédures de Déclaration de projet de Travaux – Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (DT – DICT) et d'Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR)
- Documents réglementaires (déclarations de DT-DICT, Guide Technique)
- Fonctionnement du Guichet Unique
- Acteurs et rôles (Responsable de projet, Maître d'ouvrage, Maître d'œuvre)
- Etude de l'organisation d'un chantier



Programme de formation

	– La terminologie et les types de réseaux souterrains et aériens – La cartographie, le marquage-piquetage – Lecture des repérages et affleurant – Les procédures de prévention en amont du chantier – L'analyse des risques spécifiques et adaptation des mesures de prévention – Les investigations pendant les travaux et investigations complémentaires – Les situations exceptionnelles (découverte de réseaux non identifiés, endommagements de réseaux, travaux urgents) – La règle des 4A (Arrêter les engins, Alerter les secours, Aménager un périmètre de protection, Accueillir les secours)
EXAMEN FINAL D'1 HEURE	
	– Evaluation finale via le QCM de la plateforme nationale d'examen QCM-AIPR du MTES

Contact formation

fpc@campus12avenue.fr

Site de Rodez : 05 65 77 77 00

Site de Millau : 05 65 59 59 03

Sur Internet :

